

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T077-2025**Portant autorisation d'occupation du domaine public
5 place du 11 novembre 1918, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de M. DARAI représentant le commerce Lisa Bar, pour la mise en place d'une terrasse devant le commerce,

Vu la délibération du conseil municipal N°2024-05-15/05 en date du 15 mai 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le commerce Lisa Bar est autorisé à mettre en place une terrasse devant son commerce ainsi que sur la place du 11 novembre 1918 (2 tonneaux sur le trottoir, 6 tables de 60cm*60cm et 12 chaises).

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du 16 mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoicable

ARTICLE 3 : Par délibération du conseil municipal N°2024-05-15/05 en date du 15 mai 2024, un droit de place de 10€ devra être versé au titre du Trésor Public.

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire doit se conformer aux dispositions prescrites par les textes susvisés et sera tenu responsable de tout accident qui pourrait survenir du fait de l'installation de cette terrasse.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. DARAI, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. DARAI représentant le commerce Lisa Bar

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 15/05/2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le :

16/05/25